

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 04/12/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avait donné pouvoir: LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, GEROMEL Bastien à DENOUVION Victor, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia à BUSCATO Thierry.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-168 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-JORY ET LE QUAI DES SAVOIRS

Mme CHEMIN, rapporteure, expose que Toulouse Métropole, dans le cadre de ces actions territoriales, promeut des animations techniques, industrielles et scientifiques, issues de dispositifs proposés par le Quai des Savoirs. Le Quai des Petits mettra à disposition, du lundi 24 février au vendredi 14 mars 2025, sept malles types « fly cases » afin d'éveiller les enfants à la manipulation scientifique. Il s'agit de grandes boîtes itinérantes sur roulettes constituées d'un labyrinthe magnétique, d'engrenages, de miroirs magiques et de 2 boîtes à sentir intitulées « le repas » et « la forêt ». Les contenus sont adaptés pour un public de 2 ans à 7 ans. Grâce à ces malles, les familles, les services, les écoles, les crèches et la bibliothèque pourront aborder le thème des sens, des émotions, du corps humain, ainsi que des notions de magnétiques et d'équilibre. Les éléments (engrenages, objets, odeurs, etc.) permettent de sensibiliser les enfants au fonctionnement du monde qui les entoure, tout en laissant place à l'imagination. C'est en expérimentant de manière ludique les roues, les miroirs, les aimants et les odeurs, que le public pourra appréhender des notions scientifiques.

La collectivité prend en charge le transport des malles pédagogiques entre la ville de Castelginest et Saint-Jory le lundi 24 février. En effet, les malles sont itinérantes et seront à récupérer à l'ALAE de Castelginest. Puis, à l'issue de la médiation, la bibliothèque transportera le matériel au Quai des Savoirs le vendredi 14 mars. Les boîtes devront être stockées dans une pièce adaptée sous la responsabilité de la bibliothèque. Les boîtes doivent être manipulées avec précaution car elles ne doivent pas être inclinées. Une notice de montage est incluse dans chaque malle. Un état des lieux sera fait entre les agents de la bibliothèque et du Quai des Savoirs à l'entrée et à la sortie. La valeur de l'assurance à déclarer par la commune est de 20.400 €.

Tous les supports papiers et numériques devront inclure la mention « en partenariat avec le Quai des Savoirs – Toulouse Métropole » ainsi que les logos « Quai des Savoirs » et « Toulouse Métropole, Au cœur de votre quotidien ». Toutes les communications auprès des médias devront être validées par le Quai des Savoirs : affiche, site Internet, flyer, article, signalétique, etc.).

La signature du contrat de prêt entre le Quai des Savoirs et la ville de Saint-Jory doit être établie afin de fixer les obligations de chacun.

La Convention prendra effet à compter de sa signature et prendra fin à l'issue du prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention de prêt jointe à la présente ;

AUTORISE le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 19 DEC. 2024



Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-
DELMAS

